

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-329

présenté par  
M. Fromantin

-----

**ARTICLE 4**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer au mot :

« principal »

le mot :

« exclusif ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« tout ou partie de ».

III. – En conséquence, supprimer la dernière phrase du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser le dispositif. En effet, le mot « principal » est trop vague et laisse à l’administration fiscale une trop grande marge d’interprétation. Cela conduit à un risque d’incertitude et potentiellement un risque constitutionnel.